

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Face au différend qui oppose les Etats concernés et compte tenu des discussions bilatérales et multilatérales en cours au sein de l'Organisation hydrographique internationale, le Secrétariat note que l'utilisation du terme "mer du Japon" dans le document CoP12 Doc. 66 n'implique pas reconnaissance d'une désignation géographique particulière pour l'étendue d'eau en question.
3. Ce document remplace le document CoP12 Inf. 23 et le rend caduc.